

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 25 février 2019

Par suite d'une convocation en date du 19 février 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 25 février 2019 à 19 h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Etaient présents :

M. VOLLE Stéphane	Mme ROSE-LEVEQUE
	Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc	Mme GIGON Christine
M. MONTEIL Bernard	Mme COSTE Marie-Claire
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÉQUE Marie-José
	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice

M. CROS Samuel a donné procuration à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle

M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques

M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à Mme GIGON Christine

Absents

M. **PARRA** Baltazar

Mme **SERRE** Océane

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

1 – N° 2019-01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **Décide de nommer Madame GIGON Christine secrétaire de séance.**

2 - N° 2019 – 02 – APPROBATION COMPTE-RENDU 10 DECEMBRE 2018

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 10 décembre 2018. Il rappelle que le compte rendu a été affiché à la mairie et qu'il a été publié sur le site de la commune. Chaque élu en a été destinataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 10 décembre 2018.**

3 – N° 2019-03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances, qui informe l'Assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier Municipal en poste à PRIVAS et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

4 – N° 2019-04 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Le Maire, donne la parole à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, présidente de la séance pour le vote du compte administratif 2018.

Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances, présente les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2018, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes, l'état des restes à payer. Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire, quitte la salle avant la mise en délibération du compte administratif et ne prend donc pas part au vote.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

- donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018 lequel peut se résumer ainsi :

Résultats exercice 2018	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 107 740,34	1 324 659,91	928 688,67	1 024 576,19	2 036 429,01	2 349 236,10
Solde 2018	+ 216 919,57		+ 95 887,52		+ 312 807,09	
Résultats reportés N-1	+224 733,76		- 175 903,41		+ 361 637,44	
Solde total	+441 653,33		- 80 015,89			

➤ Vote le compte administratif 2018.

5 – N° 2019-05 – AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Le Maire, donne la parole à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances, qui présente les résultats du compte administratif 2018 conforme au compte de gestion du Trésorier municipal.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RESULTATS M14 CA 2018	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	Excédent
Résultats reportés		224 733,76	175 903,41		175 903,41	224 733,76
Opérations de l'exercice	1 107 740,34	1 324 659,91	928 688,67	1 024 576,19	2 036 429,01	2 349 236,10
TOTAUX	1 107 740,34	1 549 393,67	1 104 592,08	1 024 576,19	2 212 332,42	2 573 969,86
Résultats de clôture M14		441 653,33	-80 015,89			361 637,44

Restes à réaliser	Reste à réaliser	318 003,56	186 400,00
(RAR)	déficit de financement RAR	-131 603,56	
	Déficit total de financement	-211 619,45	

211 619,45	Au compte 1068 recettes investissement
230 033,88	Au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6 – N° 2019-06 – AVENANT N°2 AU MARCHÉ DU SITE D'ONCLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que l'aménagement de la place se termine et de la nécessité d'approuver l'avenant n°2 pour le lot n°01 – Maçonnerie- ouvrage BA-couverture-enduits-pierres attribué à l'Entreprise LEVEQUE Frères SARL ainsi que pour le lot n°02 – Démolitions-VRD-Revêtements-abords attribué à l'entreprise BERNARD ET MARTEL, le lot N°4 – Acier corten – tonnelles –défense attribué à l'entreprise DAUTHEVILLE Ferronnerie, le lot N°5 – Plafond – doublage – cloisons – isolation attribué à la société SOULIER-DUNY, le lot N°8 – Plantations – espaces verts attribués à la société Les Jardins de Provence.

Cet avenant modifie des prestations correspondant à des travaux supplémentaires et complémentaires liés à l'évolution du programme, se rapportant à des missions indissociables des prestations des marchés.

Cet avenant ne modifie pas le montant du marché. Il s'agit en fait de diminutions et d'augmentations entre différents postes et différents lots.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°2 :

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant N°2 au marché d'aménagement de la place d'Onclaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- approuve l'avenant n°2 au marché d'aménagement de la place d'Onclaire, sans impact financier supplémentaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

7 – N° 2019-07 – TRANSFERT DE COMPETENCES ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAPCA
--

Monsieur le Maire précise que depuis la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2017, les compétences de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche sont l'addition des compétences de l'ancienne Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

Afin d'harmoniser les compétences sur l'intégralité du territoire de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, il convient notamment d'approuver le transfert de certaines compétences et la modification des statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

La présente délibération vise à approuver le transfert des compétences suivantes et la modification des statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

- Coordination d'actions de sensibilisation et d'animation culturelles dans le cadre du dispositif "Education aux arts et à la culture".
- Création, aménagement et entretien de la voie "Vallée de l'Ouvèze".
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Ceci exposé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le transfert des compétences suivantes à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :
 - Coordination d'actions de sensibilisation et d'animation culturelles dans le cadre du dispositif "Education aux arts et à la culture".
 - Création, aménagement et entretien de la voie "Vallée de l'Ouvèze".
 - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
 - Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- **Approuve** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche annexés à la présente délibération

8 – N° 2019-08 – RETRAIT ET ENGAGEMENT DES DEPENSES DETAILLEES

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire, informe les élus de la demande des services de la préfecture de retirer la délibération N°2018/054 concernant l'autorisation à engager le ¼ des dépenses avant le vote du budget primitif 2019 au motif **qu'il est nécessaire de préciser les chapitres et articles d'exécution des montants autorisés.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retire la délibération N° 2018/054.**

Ensuite Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire demande aux élus de reprendre la délibération détaillée par articles en référence aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article. Les chapitres et articles détaillés d'investissement concernés sont les suivants :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2018 – M14:

- **Chapitre 20 : crédits ouverts au BP 2018**
 Article 2031 = 23 356€ soit ¼ = 5 839€

- Chapitre 204 : crédits ouverts au BP 2018		
Article 2041481 = 31 331€	soit 1/4 =	7 832€
- Chapitre 21 : crédits ouverts au BP 2018		
Article 21311 = 10 462€	soit 1/4 =	2 615€
Article 21312 = 12 739€	soit 1/4 =	3 184€
Article 21316 = 10 000€	soit 1/4 =	2 500€
Article 21318 = 420 266€	soit 1/4 =	105 066€
Article 2131 = 1 190€	soit 1/4 =	297€
Article 2138 = 104 580€	soit 1/4 =	26 145€
Article 2151 = 101 040€	soit 1/4 =	25 260€
Article 21534 = 45 000€	soit 1/4 =	11 250€
Article 21538 = 23 000€	soit 1/4 =	5 750€
Article 21578 = 500€	soit 1/4 =	125€
Article 2158 = 400€	soit 1/4 =	100€
Article 2183 = 1 528€	soit 1/4 =	382€
Article 2188 = 3 500€	soit 1/4 =	875€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2019
- **Dit** que ces montants seront inscrits au budget primitif 2019

9 – N° 2019-09 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Madame CROUZET Béatrice, adjointe au Maire, informe les élus du dépôt de 5 dossiers de demande de subvention. Elle précise que la commission d'attribution s'est réunie ce même jour et a émis un avis favorable pour les 5 dossiers.

Dossier émanant de l'association « Arts et Mémoires de COUX » :

Mme CROUZET Béatrice présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de leur traditionnelle fête de printemps qui aura lieu le dimanche 05 mai 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 500€, pour un budget prévisionnel de 9397€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 abstention (membre du bureau de l'association) et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 500€ au profit de l'association « Arts et mémoires de COUX » pour l'organisation de la fête de printemps ».**

Dossier émanant de l'association « Les Cyclos Sportifs Couxois » :

M. LECOMTE Marc présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de la 5° randonnée « la Couxoise » qui aura lieu le dimanche 28 avril 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 450€, pour un budget prévisionnel de 1450€.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, maire, précise que c'est une association exemplaire au niveau de la communication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 450€ au profit de l'association « Cyclos Sportifs Couxois » » pour l'organisation de la 5° randonnée « la couxoise ».**

Dossier émanant de l'association « Les Amis 2 Coux » :

Mme CROUZET Béatrice présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'accueil des Charentais du jeudi 30 mai au dimanche 02 juin 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300€, pour un budget prévisionnel de 4200€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 300€ au profit de l'association « Les Amis 2 COUX » pour l'accueil des couxois de Charente.**

Dossier émanant de l'association « Rencontres Générations » :

Mme COSTE Marie-Claire présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de la manifestation « 14 juillet en fête ». Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300€, pour un budget prévisionnel de 3270€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 300€ au profit de l'association « Rencontres Générations » pour l'organisation de la manifestation « 14 juillet en fête ».**

Dossier émanant d'un collectif de 3 associations : « Un jour Un lieu », « Couci Couxa », « Rencontres Générations » :

Mme CROUZET Béatrice présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX du carnaval 2019 qui se déroulera le 16 mars 2019 en partenariat avec les deux écoles couxaises. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 200€, pour un budget prévisionnel de 460€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 200€ au profit de l'association « Un jour Un lieu » pour l'organisation du carnaval 2019 en commun avec les associations « Couci Couxa », « Rencontres Générations » et les écoles couxaises.**

Questions diverses :

Mme GIGON Christine, adjointe, informe que le périmètre de protection autour la centrale de Cruas sera étendu de 10 à 20 km. La commune de COUX se trouve donc dans le nouveau périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI). Une consultation publique sur le projet de PPI a été mise en place par la Préfecture de l'Ardèche du 21 février au 22 mars 2019. Le dossier est consultable en mairie et sur le site Internet de la Préfecture (ardeche.gouv.fr) et sur le site Internet de la commune avec un lien permettant d'accéder au site de la Préfecture. A la demande de la Préfecture, un registre a été ouvert en mairie, dans lequel pourront être recueillies les observations et les questions de la population.

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 25 février 2019

Par suite d'une convocation en date du 19 février 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 25 février 2019 à 19 h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Etaient présents :

M. VOLLE Stéphane	Mme ROSE-LEVEQUE
	Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc	Mme GIGON Christine
M. MONTEIL Bernard	Mme COSTE Marie-Claire
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÉQUE Marie-José
	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice

M. CROS Samuel a donné procuration à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle

M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques

M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à Mme GIGON Christine

Absents

M. **PARRA** Baltazar

Mme **SERRE** Océane

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

1 – N° 2019-01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **Décide de nommer Madame GIGON Christine secrétaire de séance.**

2 - N° 2019 – 02 – APPROBATION COMPTE-RENDU 10 DECEMBRE 2018

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 10 décembre 2018. Il rappelle que le compte rendu a été affiché à la mairie et qu'il a été publié sur le site de la commune. Chaque élu en a été destinataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 10 décembre 2018.**

3 – N° 2019-03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances, qui informe l'Assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier Municipal en poste à PRIVAS et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

4 – N° 2019-04 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Le Maire, donne la parole à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, présidente de la séance pour le vote du compte administratif 2018.

Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances, présente les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2018, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes, l'état des restes à payer. Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire, quitte la salle avant la mise en délibération du compte administratif et ne prend donc pas part au vote.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

- donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018 lequel peut se résumer ainsi :

Résultats exercice 2018	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 107 740,34	1 324 659,91	928 688,67	1 024 576,19	2 036 429,01	2 349 236,10
Solde 2018	+ 216 919,57		+ 95 887,52		+ 312 807,09	
Résultats reportés N-1	+224 733,76		- 175 903,41		+ 361 637,44	
Solde total	+441 653,33		- 80 015,89			

➤ Vote le compte administratif 2018.

5 – N° 2019-05 – AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Le Maire, donne la parole à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances, qui présente les résultats du compte administratif 2018 conforme au compte de gestion du Trésorier municipal.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RESULTATS M14 CA 2018	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	Excédent
Résultats reportés		224 733,76	175 903,41		175 903,41	224 733,76
Opérations de l'exercice	1 107 740,34	1 324 659,91	928 688,67	1 024 576,19	2 036 429,01	2 349 236,10
TOTAUX	1 107 740,34	1 549 393,67	1 104 592,08	1 024 576,19	2 212 332,42	2 573 969,86
Résultats de clôture M14		441 653,33	-80 015,89			361 637,44

Restes à réaliser	Reste à réaliser	318 003,56	186 400,00
(RAR)	déficit de financement RAR	-131 603,56	
	Déficit total de financement	-211 619,45	

211 619,45	Au compte 1068 recettes investissement
230 033,88	Au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6 – N° 2019-06 – AVENANT N°2 AU MARCHÉ DU SITE D'ONCLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que l'aménagement de la place se termine et de la nécessité d'approuver l'avenant n°2 pour le lot n°01 – Maçonnerie- ouvrage BA-couverture-enduits-pierres attribué à l'Entreprise LEVEQUE Frères SARL ainsi que pour le lot n°02 – Démolitions-VRD-Revêtements-abords attribué à l'entreprise BERNARD ET MARTEL, le lot N°4 – Acier corten – tonnelles –défense attribué à l'entreprise DAUTHEVILLE Ferronnerie, le lot N°5 – Plafond – doublage – cloisons – isolation attribué à la société SOULIER-DUNY, le lot N°8 – Plantations – espaces verts attribués à la société Les Jardins de Provence.

Cet avenant modifie des prestations correspondant à des travaux supplémentaires et complémentaires liés à l'évolution du programme, se rapportant à des missions indissociables des prestations des marchés.

Cet avenant ne modifie pas le montant du marché. Il s'agit en fait de diminutions et d'augmentations entre différents postes et différents lots.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°2 :

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant N°2 au marché d'aménagement de la place d'Onclaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- approuve l'avenant n°2 au marché d'aménagement de la place d'Onclaire, sans impact financier supplémentaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

7 – N° 2019-07 – TRANSFERT DE COMPETENCES ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAPCA

Monsieur le Maire précise que depuis la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2017, les compétences de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche sont l'addition des compétences de l'ancienne Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

Afin d'harmoniser les compétences sur l'intégralité du territoire de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, il convient notamment d'approuver le transfert de certaines compétences et la modification des statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

La présente délibération vise à approuver le transfert des compétences suivantes et la modification des statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

- Coordination d'actions de sensibilisation et d'animation culturelles dans le cadre du dispositif "Education aux arts et à la culture".
- Création, aménagement et entretien de la voie "Vallée de l'Ouvèze".
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Ceci exposé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le transfert des compétences suivantes à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :
 - Coordination d'actions de sensibilisation et d'animation culturelles dans le cadre du dispositif "Education aux arts et à la culture".
 - Création, aménagement et entretien de la voie "Vallée de l'Ouvèze".
 - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
 - Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- **Approuve** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche annexés à la présente délibération

8 – N° 2019-08 – RETRAIT ET ENGAGEMENT DES DEPENSES DETAILLEES

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire, informe les élus de la demande des services de la préfecture de retirer la délibération N°2018/054 concernant l'autorisation à engager le ¼ des dépenses avant le vote du budget primitif 2019 au motif **qu'il est nécessaire de préciser les chapitres et articles d'exécution des montants autorisés.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retire la délibération N° 2018/054.**

Ensuite Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire demande aux élus de reprendre la délibération détaillée par articles en référence aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article. Les chapitres et articles détaillés d'investissement concernés sont les suivants :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2018 – M14:

- **Chapitre 20 : crédits ouverts au BP 2018**
 Article 2031 = 23 356€ soit ¼ = **5 839€**

- Chapitre 204 : crédits ouverts au BP 2018		
Article 2041481 = 31 331€	soit 1/4 =	7 832€
- Chapitre 21 : crédits ouverts au BP 2018		
Article 21311 = 10 462€	soit 1/4 =	2 615€
Article 21312 = 12 739€	soit 1/4 =	3 184€
Article 21316 = 10 000€	soit 1/4 =	2 500€
Article 21318 = 420 266€	soit 1/4 =	105 066€
Article 2131 = 1 190€	soit 1/4 =	297€
Article 2138 = 104 580€	soit 1/4 =	26 145€
Article 2151 = 101 040€	soit 1/4 =	25 260€
Article 21534 = 45 000€	soit 1/4 =	11 250€
Article 21538 = 23 000€	soit 1/4 =	5 750€
Article 21578 = 500€	soit 1/4 =	125€
Article 2158 = 400€	soit 1/4 =	100€
Article 2183 = 1 528€	soit 1/4 =	382€
Article 2188 = 3 500€	soit 1/4 =	875€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2019
- **Dit** que ces montants seront inscrits au budget primitif 2019

9 – N° 2019-09 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Madame CROUZET Béatrice, adjointe au Maire, informe les élus du dépôt de 5 dossiers de demande de subvention. Elle précise que la commission d'attribution s'est réunie ce même jour et a émis un avis favorable pour les 5 dossiers.

Dossier émanant de l'association « Arts et Mémoires de COUX » :

Mme CROUZET Béatrice présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de leur traditionnelle fête de printemps qui aura lieu le dimanche 05 mai 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 500€, pour un budget prévisionnel de 9397€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 abstention (membre du bureau de l'association) et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 500€ au profit de l'association « Arts et mémoires de COUX » pour l'organisation de la fête de printemps ».**

Dossier émanant de l'association « Les Cyclos Sportifs Couxois » :

M. LECOMTE Marc présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de la 5° randonnée « la Couxoise » qui aura lieu le dimanche 28 avril 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 450€, pour un budget prévisionnel de 1450€.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, maire, précise que c'est une association exemplaire au niveau de la communication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 450€ au profit de l'association « Cyclos Sportifs Couxois » » pour l'organisation de la 5° randonnée « la couxoise ».**

Dossier émanant de l'association « Les Amis 2 Coux » :

Mme CROUZET Béatrice présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'accueil des Charentais du jeudi 30 mai au dimanche 02 juin 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300€, pour un budget prévisionnel de 4200€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 300€ au profit de l'association « Les Amis 2 COUX » pour l'accueil des couxois de Charente.**

Dossier émanant de l'association « Rencontres Générations » :

Mme COSTE Marie-Claire présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de la manifestation « 14 juillet en fête ». Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300€, pour un budget prévisionnel de 3270€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 300€ au profit de l'association « Rencontres Générations » pour l'organisation de la manifestation « 14 juillet en fête ».**

Dossier émanant d'un collectif de 3 associations : « Un jour Un lieu », « Couci Couxa », « Rencontres Générations » :

Mme CROUZET Béatrice présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX du carnaval 2019 qui se déroulera le 16 mars 2019 en partenariat avec les deux écoles couxaises. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 200€, pour un budget prévisionnel de 460€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 200€ au profit de l'association « Un jour Un lieu » pour l'organisation du carnaval 2019 en commun avec les associations « Couci Couxa », « Rencontres Générations » et les écoles couxaises.**

Questions diverses :

Mme GIGON Christine, adjointe, informe que le périmètre de protection autour la centrale de Cruas sera étendu de 10 à 20 km. La commune de COUX se trouve donc dans le nouveau périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI). Une consultation publique sur le projet de PPI a été mise en place par la Préfecture de l'Ardèche du 21 février au 22 mars 2019. Le dossier est consultable en mairie et sur le site Internet de la Préfecture (ardeche.gouv.fr) et sur le site Internet de la commune avec un lien permettant d'accéder au site de la Préfecture. A la demande de la Préfecture, un registre a été ouvert en mairie, dans lequel pourront être recueillies les observations et les questions de la population.

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 25 février 2019

Par suite d'une convocation en date du 19 février 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 25 février 2019 à 19 h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Etaient présents :

M. VOLLE Stéphane	Mme ROSE-LEVEQUE
	Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc	Mme GIGON Christine
M. MONTEIL Bernard	Mme COSTE Marie-Claire
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÉQUE Marie-José
	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice

M. CROS Samuel a donné procuration à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle

M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques

M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à Mme GIGON Christine

Absents

M. **PARRA** Baltazar

Mme **SERRE** Océane

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

1 – N° 2019-01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **Décide de nommer Madame GIGON Christine secrétaire de séance.**

2 - N° 2019 – 02 – APPROBATION COMPTE-RENDU 10 DECEMBRE 2018

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 10 décembre 2018. Il rappelle que le compte rendu a été affiché à la mairie et qu'il a été publié sur le site de la commune. Chaque élu en a été destinataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 10 décembre 2018.**

3 – N° 2019-03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances, qui informe l'Assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier Municipal en poste à PRIVAS et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

4 – N° 2019-04 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Le Maire, donne la parole à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, présidente de la séance pour le vote du compte administratif 2018.

Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances, présente les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2018, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes, l'état des restes à payer. Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire, quitte la salle avant la mise en délibération du compte administratif et ne prend donc pas part au vote.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

- donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018 lequel peut se résumer ainsi :

Résultats exercice 2018	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 107 740,34	1 324 659,91	928 688,67	1 024 576,19	2 036 429,01	2 349 236,10
Solde 2018	+ 216 919,57		+ 95 887,52		+ 312 807,09	
Résultats reportés N-1	+224 733,76		- 175 903,41		+ 361 637,44	
Solde total	+441 653,33		- 80 015,89			

➤ Vote le compte administratif 2018.

5 – N° 2019-05 – AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Le Maire, donne la parole à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances, qui présente les résultats du compte administratif 2018 conforme au compte de gestion du Trésorier municipal.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RESULTATS M14 CA 2018	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	Excédent
Résultats reportés		224 733,76	175 903,41		175 903,41	224 733,76
Opérations de l'exercice	1 107 740,34	1 324 659,91	928 688,67	1 024 576,19	2 036 429,01	2 349 236,10
TOTAUX	1 107 740,34	1 549 393,67	1 104 592,08	1 024 576,19	2 212 332,42	2 573 969,86
Résultats de clôture M14		441 653,33	-80 015,89			361 637,44

Restes à réaliser	Reste à réaliser	318 003,56	186 400,00
(RAR)	déficit de financement RAR	-131 603,56	
	Déficit total de financement	-211 619,45	

211 619,45	Au compte 1068 recettes investissement
230 033,88	Au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6 – N° 2019-06 – AVENANT N°2 AU MARCHÉ DU SITE D'ONCLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que l'aménagement de la place se termine et de la nécessité d'approuver l'avenant n°2 pour le lot n°01 – Maçonnerie- ouvrage BA-couverture-enduits-pierres attribué à l'Entreprise LEVEQUE Frères SARL ainsi que pour le lot n°02 – Démolitions-VRD-Revêtements-abords attribué à l'entreprise BERNARD ET MARTEL, le lot N°4 – Acier corten – tonnelles –défense attribué à l'entreprise DAUTHEVILLE Ferronnerie, le lot N°5 – Plafond – doublage – cloisons – isolation attribué à la société SOULIER-DUNY, le lot N°8 – Plantations – espaces verts attribués à la société Les Jardins de Provence.

Cet avenant modifie des prestations correspondant à des travaux supplémentaires et complémentaires liés à l'évolution du programme, se rapportant à des missions indissociables des prestations des marchés.

Cet avenant ne modifie pas le montant du marché. Il s'agit en fait de diminutions et d'augmentations entre différents postes et différents lots.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°2 :

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant N°2 au marché d'aménagement de la place d'Onclaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- approuve l'avenant n°2 au marché d'aménagement de la place d'Onclaire, sans impact financier supplémentaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

7 – N° 2019-07 – TRANSFERT DE COMPETENCES ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAPCA

Monsieur le Maire précise que depuis la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2017, les compétences de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche sont l'addition des compétences de l'ancienne Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

Afin d'harmoniser les compétences sur l'intégralité du territoire de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, il convient notamment d'approuver le transfert de certaines compétences et la modification des statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

La présente délibération vise à approuver le transfert des compétences suivantes et la modification des statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

- Coordination d'actions de sensibilisation et d'animation culturelles dans le cadre du dispositif "Education aux arts et à la culture".
- Création, aménagement et entretien de la voie "Vallée de l'Ouvèze".
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Ceci exposé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le transfert des compétences suivantes à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :
 - Coordination d'actions de sensibilisation et d'animation culturelles dans le cadre du dispositif "Education aux arts et à la culture".
 - Création, aménagement et entretien de la voie "Vallée de l'Ouvèze".
 - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
 - Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- **Approuve** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche annexés à la présente délibération

8 – N° 2019-08 – RETRAIT ET ENGAGEMENT DES DEPENSES DETAILLEES

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire, informe les élus de la demande des services de la préfecture de retirer la délibération N°2018/054 concernant l'autorisation à engager le ¼ des dépenses avant le vote du budget primitif 2019 au motif **qu'il est nécessaire de préciser les chapitres et articles d'exécution des montants autorisés.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retire la délibération N° 2018/054.**

Ensuite Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire demande aux élus de reprendre la délibération détaillée par articles en référence aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article. Les chapitres et articles détaillés d'investissement concernés sont les suivants :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2018 – M14:

- **Chapitre 20 : crédits ouverts au BP 2018**
 Article 2031 = 23 356€ soit ¼ = **5 839€**

- Chapitre 204 : crédits ouverts au BP 2018		
Article 2041481 = 31 331€	soit 1/4 =	7 832€
- Chapitre 21 : crédits ouverts au BP 2018		
Article 21311 = 10 462€	soit 1/4 =	2 615€
Article 21312 = 12 739€	soit 1/4 =	3 184€
Article 21316 = 10 000€	soit 1/4 =	2 500€
Article 21318 = 420 266€	soit 1/4 =	105 066€
Article 2131 = 1 190€	soit 1/4 =	297€
Article 2138 = 104 580€	soit 1/4 =	26 145€
Article 2151 = 101 040€	soit 1/4 =	25 260€
Article 21534 = 45 000€	soit 1/4 =	11 250€
Article 21538 = 23 000€	soit 1/4 =	5 750€
Article 21578 = 500€	soit 1/4 =	125€
Article 2158 = 400€	soit 1/4 =	100€
Article 2183 = 1 528€	soit 1/4 =	382€
Article 2188 = 3 500€	soit 1/4 =	875€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2019
- **Dit** que ces montants seront inscrits au budget primitif 2019

9 – N° 2019-09 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Madame CROUZET Béatrice, adjointe au Maire, informe les élus du dépôt de 5 dossiers de demande de subvention. Elle précise que la commission d'attribution s'est réunie ce même jour et a émis un avis favorable pour les 5 dossiers.

Dossier émanant de l'association « Arts et Mémoires de COUX » :

Mme CROUZET Béatrice présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de leur traditionnelle fête de printemps qui aura lieu le dimanche 05 mai 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 500€, pour un budget prévisionnel de 9397€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 abstention (membre du bureau de l'association) et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 500€ au profit de l'association « Arts et mémoires de COUX » pour l'organisation de la fête de printemps ».**

Dossier émanant de l'association « Les Cyclos Sportifs Couxois » :

M. LECOMTE Marc présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de la 5° randonnée « la Couxoise » qui aura lieu le dimanche 28 avril 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 450€, pour un budget prévisionnel de 1450€.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, maire, précise que c'est une association exemplaire au niveau de la communication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 450€ au profit de l'association « Cyclos Sportifs Couxois » » pour l'organisation de la 5° randonnée « la couxoise ».**

Dossier émanant de l'association « Les Amis 2 Coux » :

Mme CROUZET Béatrice présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'accueil des Charentais du jeudi 30 mai au dimanche 02 juin 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300€, pour un budget prévisionnel de 4200€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 300€ au profit de l'association « Les Amis 2 COUX » pour l'accueil des couxois de Charente.**

Dossier émanant de l'association « Rencontres Générations » :

Mme COSTE Marie-Claire présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de la manifestation « 14 juillet en fête ». Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300€, pour un budget prévisionnel de 3270€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 300€ au profit de l'association « Rencontres Générations » pour l'organisation de la manifestation « 14 juillet en fête ».**

Dossier émanant d'un collectif de 3 associations : « Un jour Un lieu », « Couci Couxa », « Rencontres Générations » :

Mme CROUZET Béatrice présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX du carnaval 2019 qui se déroulera le 16 mars 2019 en partenariat avec les deux écoles couxaises. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 200€, pour un budget prévisionnel de 460€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 200€ au profit de l'association « Un jour Un lieu » pour l'organisation du carnaval 2019 en commun avec les associations « Couci Couxa », « Rencontres Générations » et les écoles couxaises.**

Questions diverses :

Mme GIGON Christine, adjointe, informe que le périmètre de protection autour la centrale de Cruas sera étendu de 10 à 20 km. La commune de COUX se trouve donc dans le nouveau périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI). Une consultation publique sur le projet de PPI a été mise en place par la Préfecture de l'Ardèche du 21 février au 22 mars 2019. Le dossier est consultable en mairie et sur le site Internet de la Préfecture (ardeche.gouv.fr) et sur le site Internet de la commune avec un lien permettant d'accéder au site de la Préfecture. A la demande de la Préfecture, un registre a été ouvert en mairie, dans lequel pourront être recueillies les observations et les questions de la population.